

Groupe de travail "Télétravail" du 7/10/2016

DÉCLARATION PRÉALABLE CFDT

Madame la présidente, Monsieur le Président,

C'est avec un certain optimisme que nous abordons ce groupe de travail sur la mise en oeuvre du télétravail à la DGDDI. Il ne tient qu'à vous que ce sentiment positif ne se transforme pas en déception durant nos échanges.

La CFDT a toujours été favorable à l'introduction du télétravail au sein de notre administration dans la mesure où il peut répondre aux aspirations des agents pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle, réduire les temps de trajets, etc. Pour la CFDT Douane c'est donc aussi une disposition pouvant permettre d'apporter des solutions concrètes à des agents restructurés.

Ce qui n' était jusqu'à présent qu'une vieille revendication de la CFDT doit se matérialiser rapidement et intégralement au sein de notre administration.

Nos exigences sont simples: nous vous demandons d'appliquer l'ensemble des recommandations reprises dans le Guide d'accompagnement de la mise en oeuvre du télétravail dans la fonction publique édité par la DGAFP dont vous nous fournissez le lien dans vos documents préparatoires.

Nous n'osons pas croire que l'administration des douanes puisse se permettre une utilisation au rabais d'un dispositif, qui pour citer Thierry LE GOFF (Directeur général de l'administration et de la fonction publique)...**constitue une opportunité, pour les agents comme pour l'administration, d'améliorer la qualité de vie au travail et l'efficacité des organisations...**

En tout état de cause la CFDT sera très attentive afin que ce décret ne reste pas un vain espoir pour bon nombre de collègues !

Les représentants CFDT